

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

**Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/22: nomination régisseur titulaire et mandataire suppléant - régie de recettes
« la Binhata »

Madame la maire rappelle que Mmes Romanet Françoise et Vanoverbeke Adélaïde ont
été, par arrêté du 15/09/2021, nommées respectivement régisseur titulaire et mandataire
suppléant de la régie de recettes « la Binhata ».

Dans la mesure où Mme Vanoverbeke qui a été recrutée en CDD pour une durée de 3 ans
sur un poste d'agent administratif ayant notamment pour mission l'accueil et la gestion
des gîtes et du camping communaux, il est proposé que celle-ci soit nommée régisseur
titulaire en lieu et place de Mme Romanet ; laquelle serait proposée au titre de mandataire
suppléant. Leur nomination pourrait se faire au 1^{er} mai 2022 sous réserve de l'avis
conforme du comptable public.

Le conseil communal accepte à l'unanimité, sous réserve de l'avis conforme du
comptable public, les nominations de Mme Vanoverbeke en qualité de régisseur titulaire
et de Mme Romanet en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes « la
Binhata »

À Faux la Montagne, le 29/04/2022

La Maire
C MOULIN

